



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 2024-1518 : RÈGLEMENT RÉVISANT LA TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE

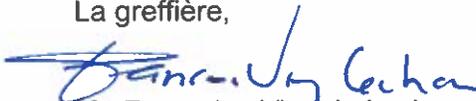
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 le règlement intitulé « Règlement n° 2024-1518 : Règlement révisant la tarification pour certains secteurs d'activités de la ville ».

- Ce règlement a pour but d'abroger le règlement n° 2023-1507 modifiant et abrogeant le règlement n° 2022-1492 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville et vise à établir une nouvelle tarification pour les services et travaux municipaux exécutés incluant l'utilisation des équipements et bâtiments municipaux.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 5^e jour de septembre 2024.

La greffière,



Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 5^e jour du mois de septembre 2024 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,



Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA